

# Quand l'industrie culturelle US veut attaquer les « pirates » à l'artillerie lourde !

*Une nouvelle traduction de Cory Doctorow*

**L'industrie américaine du divertissement au Congrès : autorisez-nous légalement à déployer des rootkits, des mouchards, des logiciels rançonneurs et des chevaux de Troie pour attaquer les pirates !**

**US entertainment industry to Congress: make it legal for us to deploy rootkits, spyware, ransomware and trojans to attack pirates!**

*Cory Doctorow - 26 mai 2013 - BoingBoing.net*

*(Traduction : Mowee, ehsavoie, audionuma, Asta)*

La « Commission sur le Vol de la Propriété Intellectuelle Américaine », qui porte bien comiquement son nom, a finalement rendu son rapport de 84 pages complètement folles. Mais dans toute cette folie, il y a une part qui l'est encore plus que le reste : une proposition pour légaliser l'usage des logiciels malveillants afin de punir les personnes soupçonnées de copies illégales. Le rapport propose en effet que ce logiciel soit chargé sur les ordinateurs et qu'il détermine si vous êtes un pirate ou non. S'il soupçonne que c'est le cas, il verrouillera votre ordinateur et prendra toutes vos données en otage jusqu'à ce que vous appelez la police pour confesser vos crimes. C'est ce mécanisme qu'utilisent les escrocs lorsqu'ils déploient des logiciels rançonneurs (*NdT : ransomware*).

Voilà une preuve supplémentaire que les stratégies en terme de réseau des défenseurs du copyright sont les mêmes que celles utilisées par les dictateurs et les criminels. En 2011, la MPAA (Motion Picture Association of America) a dit au Congrès qu'ils souhaitaient l'adoption de la loi SOPA (Stop Online Piracy Act). Selon eux, cela ne pouvait que fonctionner vu que la même tactique est utilisée

par les gouvernements en « Chine, Iran, Émirats Arabes Unis, Arménie, Éthiopie, Arabie Saoudite, Yémen, Bahreïn, Birmanie, Syrie, Turkménistan, Ouzbékistan et Vietnam. » Ils exigent désormais du Congrès que soit légalisé un outil d'extorsion inventé par le crime organisé.

*De plus, un logiciel peut être écrit de manière à ce que seuls des utilisateurs autorisés puissent ouvrir des fichiers contenant des informations intéressantes. Si une personne non autorisée accède à l'information, un ensemble d'actions peuvent alors être mises en œuvre. Par exemple, le fichier pourrait être rendu inaccessible et l'ordinateur de la personne non autorisée verrouillé, avec des instructions indiquant comment prendre contact avec les autorités pour obtenir le mot de passe permettant le déverrouillage du compte. Ces mesures ne violent pas les lois existantes sur l'usage d'Internet, elles servent cependant à atténuer les attaques et à stabiliser un cyber-incident, pour fournir à la fois du temps et des preuves, afin que les autorités puissent être impliquées.*

**De mieux en mieux :**

*Alors que la loi américaine interdit actuellement ces pratiques, il y a de plus en plus de demandes pour la création d'un environnement légal de défense des systèmes d'informations beaucoup plus permissif. Cela permettrait aux entreprises de non seulement stabiliser la situation, mais aussi de prendre des mesures radicales, comme retrouver par elles-mêmes les informations volées pouvant aller jusqu'à altérer voire détruire ces dernières dans un réseau dans lequel elles n'ont pourtant aucun droit. Certaines mesures envisagées vont encore plus loin : photographier le hacker avec sa propre webcam, infecter son réseau en y implantant un logiciel malveillant ou même désactiver voire détériorer physiquement le matériel utilisé pour commettre les infractions (comme son ordinateur).*

**Source : La Commission sur le Vol de la Propriété Intellectuelle Américaine recommande les malwares !**

---

# Geektionnerd : Rapport Lescure

## RAPPORT LESCURE

Rapport sur Hadopi, le téléchargement illégal et tout ce ~~mouvement~~. On retient surtout la proposition d'une taxe sur les smartphones / tablettes / etc.



La répression hadopiesque, contrairement à une interprétation erronée, ne sera pas supprimée mais accentuée entre les mains du CSA.



Il y a tout de même quelques points positifs, comme le souhait de renforcer le domaine public et d'encourager les licences libres dans l'éducation, par exemple.



*Crédit : Simon Gee Giraudot (Creative Commons By-Sa)*

---

## **Soutenons le projet « Vidéo en Poche » des cinémas Utopia**

« Venir avec sa clé USB pour la faire remplir au cinéma, ça me rappelle quand ma maman allait chercher du lait dans sa bouteille alu. »

Nous n'avons pas attendu l'arrivée du projet **Vidéo en Poche** pour aimer fréquenter les salles du réseau Utopia. Il n'empêche que cette initiative originale mérite notre attention et notre soutien à plus d'un titre. Un (passionnant) entretien avec son père fondateur Rodolphe Village.

*PS : Framasoft sera présent le 26 mai à Utopia Toulouse pour une rencontre autour des licences libres et du modèle innovant de production et de diffusion cinématographiques, après la projection du film sous licence Creative Commons « Le Cosmonaute ».*



## **Bonjour Rodolphe, peux-tu te présenter succinctement ?**

Bonjour Alexis. Après avoir erré sur les bancs des facs de science et de lettres de Toulouse où j'ai appris notamment à projeter des films, j'ai rejoint les cinémas Utopia en 1999 lors de l'ouverture d'Utopia Bordeaux. Depuis 2003, l'ouverture d'Utopia Tournefeuille, je suis basé à Toulouse. Entre autres, je m'occupe de la communication pour les salles Utopia, la publication de ce qu'on appelle la « gazette », le site Internet, et je suis à l'origine du projet Vidéo en Poche.

## **Et peux-tu nous nous présenter également le réseau des cinémas Utopia (en insistant éventuellement sur la notion de réseau que l'on aime bien à Framasoft) ?**

Utopia est un petit réseau de salles indépendantes (à Avignon, Bordeaux, Montpellier, Saint-Ouen l'Aumône, Toulouse et Tournefeuille), non subventionnées, qui ne vendent pas de pop corn, ne passent pas de pub devant les films, et sont politiquement engagées dans le débat public, d'où l'importance de leur indépendance financière vis à vis du pouvoir politique.

Une vertu essentielle de ce réseau est de faire la démonstration qu'on peut être

viables économiquement sans passer des blockbusters, mais que pour cela il y a un travail important à fournir pour valoriser des films plus exigeants et moins connus. Le fonctionnement du réseau est un mélange efficace d'autonomie de ses membres et de mise en commun de ressources (ce qui permet par exemple d'avoir plus de poids auprès des distributeurs), et nous avons entamé depuis deux ans un processus de transformation en SCOP (coopératives) des sociétés qui le composent.

**Il arrive aux cinémas Utopia de programmer des événements spéciaux autour des enjeux sociaux d'Internet. Peux-tu nous en donner quelques exemples (avec peut-être de prochaines dates à nous signaler) ? Et pourquoi tout ceci t'intéresse ?**

Cet intérêt est dû à la découverte des enjeux démocratiques du logiciel libre, aux alentours de 2006, les points d'orgue ayant été la projection de *Revolution OS* (dont on a fait le sous-titre), la venue de Richard Stallman en 2007, et la venue de Jérémie Zimmermann en 2008. Ces éléments ont nourri une réflexion sur le rôle que nous pouvions jouer dans ces évolutions de la société.

En 2009, durant les débats à l'Assemblée sur Hadopi, nous avons publié au travers de l'association ISF (que nous avons créée) un communiqué expliquant pourquoi nous nous opposons à ce projet de loi : *Hadopi, la stratégie de la rupture entre les créateurs et leur public* (cette prise de position fut d'ailleurs mentionnée dans l'hémicycle par Christian Paul). C'est alors que nous avons commencé à réfléchir au moyen d'être force de proposition dans cette bataille de tranchées car nous ne nous reconnaissons pas dans les politiques soutenues par l'industrie culturelle.

En septembre 2009, fut organisée à Bordeaux une petite expérience où on proposait aux gens de venir avec leur clé USB pour acheter une copie sans DRM au format ouvert Matroska de *Non au Mc Drive*, film de Frédéric Chignac, qui était une réflexion sur l'implication locale citoyenne. Ce fut un succès, un tiers des spectateurs était venu avec leurs clés USB, ce qui nous a motivé pour élaborer un dispositif qui permettrait de rationaliser une telle diffusion des films, et qui allait s'appeler Vidéo en Poche...

C'est alors que nous avons été rattrapés par les questions des libertés liées à l'informatique, la numérisation des salles de cinéma arrivant à grands pas en

raison de la sortie d'Avatar fin 2009 qui vit UGC décider de passer très rapidement au numérique (c'était le dernier grand groupe qui résistait encore à la numérisation). Nous avons alors publié un texte en mars 2010 qui tentait de pointer les dangers de la manière dont la numérisation des salles s'effectuait : *Les salles indépendantes seront-elles les « dindons de la farce » numérique ?* (texte mis à jour en 2011 à l'occasion de sa publication sur OWNI).

En Juillet 2010 nous avons participé aux RMLL en donnant une conférence sur ces questions : *Cinéma numérique, concentration des média ou diversité culturelle, enjeux du déploiement et perspectives de développement*. Nicolas Bertrand participait à cette conférence et allait proposer un sujet de thèse CIFRE que nous finançons depuis janvier 2011, et dont l'objectif est de développer des outils libres pour le cinéma numérique (il travaille actuellement avec les projets Avconv et Videolan). C'est également durant cette édition des RMLL que nous avons lancé Vidéo en Poche, le démarrage dans l'ensemble du réseau ayant eu lieu en septembre 2010, au moment de la mise en place d'Hadopi, ce qui nous avait valu une couverture presse importante.

Depuis, on organise régulièrement des événements autour des problématiques liées au numérique. Deux soirées importantes auront lieu à l'occasion du THSF 2013 à Toulouse. Les auteurs d'*Une contre-histoire de l'Internet*, Jean-Marc Manach et Julien Goetz, viendront présenter leur film le 6 juin. Et le 26 mai aura lieu la première projection française (on fait le sous-titre) du film *The Cosmonaut*, où il sera question de conquête spatiale avec Serge Gracieux et de licences libres avec le réseau Framasoft (le film est distribué en CC BY-NC-SA). Le film sera disponible au même moment en Vidéo en Poche.



## Alors Vidéo en Poche c'est quoi exactement ?

C'est très simple, vous pouvez venir avec votre clé USB dans les salles membres du réseau, et repartir avec les films du catalogue que vous souhaitez, au format ouvert Matroska, sans DRM, pour 5€ par film (3€ HT reviennent à l'ayant-droit). J'aime beaucoup le commentaire suivant d'un internaute : « Venir avec sa clé usb pour la faire remplir au cinéma, très écologique, on vient avec son contenant. Ça me rappelle mon village quand ma maman allait chercher du lait dans sa bouteille alu. » Je vous renvoie à la description de Vidéo en Poche sur le site.

C'est assez simple, mais les implications sont multiples : favoriser la suppression des DRM (ce qui n'est pas une mince affaire dans le cinéma), promouvoir des films peu connus à des prix raisonnables (pas évident non plus en raison des prix pratiqués dans le DVD pour ces films), avoir une répartition juste et transparente pour les ayant-droits (là non plus c'est pas vraiment habituel dans le secteur), et faire valoir la salle comme lieu privilégié de l'intermédiation. Ce dispositif a pu voir le jour car nous n'étions en concurrence directe ni avec le DVD, ni avec la VOD, et l'on s'appuyait sur un réseau de salles qui avait déjà un pouvoir de négociation auprès des ayant-droits.



## **Vidéo en poche repose sur une application libre. Peux-tu nous en dire plus ?**

Pour mettre ce dispositif en œuvre, nous avons financé le développement d'un logiciel libre par la société toulousaine Objectif Libre, qui permet de diffuser les contenus en P2P dans les salles du réseau, de gérer localement les copies lors des ventes via une interface graphique, de comptabiliser les copies sur un site internet consultable par les salles et les ayant-droits, et qui automatise la facturation. Cela permettait à la fois de rassurer les ayant-droits sur le contrôle des ventes, et de rajouter facilement des points de vente. Le logiciel fonctionne sur GNU/Linux Ubuntu, ce qui permet de promouvoir le logiciel libre chez les exploitants, d'avoir une procédure simple d'installation, et de ne pas être vulnérable aux virus.

## **Il n'y a pas de « borne » Vidéo en Poche (ni de plateforme de téléchargement sur Internet) et c'est un choix assumé. Pourquoi ?**

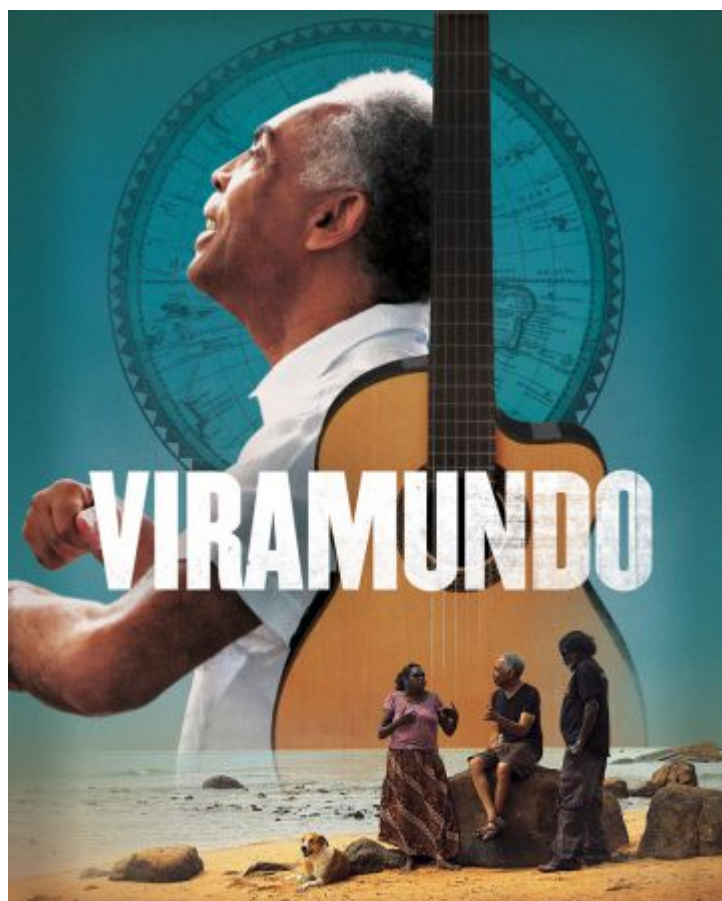
D'abord parce que l'on pense que le conseil, le rapport humain dans les échanges culturels sont essentiels pour promouvoir les films que l'on propose. C'est en partie ce rôle de conseil qui justifie que l'on puisse vendre des copies, qui valorise ces contenus dématérialisés. Et pour une question pratique, il suffit d'un ordinateur pour installer ce logiciel, cet ordinateur pouvant servir à autre chose, alors qu'une borne aurait supposé des investissements plus lourds à la fois pour le développement de la solution matérielle, mais plus dommageable encore pour les points de vente, ce qui aurait pu être un frein au développement du réseau.

## **Presque deux ans après son lancement Vidéo en Poche se porte bien ?**

Les résultats montrent qu'il y a un réel potentiel, plus de 8000 copies ont été vendues de cette manière et on observe une augmentation de 60 % des ventes entre 2011 et 2012. D'autre part, on sent que la question des DRM commence à faire son chemin auprès des petits distributeurs, on fait petit à petit la démonstration qu'il n'ont pas à craindre leur suppression. Nos résultats sont suffisants pour dire que ce n'est pas rien, mais on est loin de représenter une alternative suffisante aux canaux traditionnels.

Nous sommes dans cette période où il va falloir faire croître le réseau. Pour l'instant seules les salles Utopia vendent régulièrement, car on communique de manière conséquente, sachant très bien qu'on ne crée pas un nouvel usage

facilement. Les autres salles ont plus de mal, on aurait besoin d'un réseau plus étendu pour bénéficier d'un effet positif dans la communication pour ces salles. Ce dispositif n'est qu'un outil, c'est par les efforts collectifs décentralisés qu'il donnera pleinement ses fruits, nous n'avons pas de budget lié à la communication, tout repose sur les salles, et sur le bouche à oreille.



**Le tout dernier film que vous proposez s'appelle « Viramundo ». Il est original à plus d'un titre je crois.**

La profession s'agite régulièrement autour de ce qu'on appelle la chronologie des médias, les exploitants s'arc-boutant contre un assouplissement de ces règles, les ayant-droits étant partisans d'un assouplissement. Suite à des discussions avec l'ARP, nous avons vu là l'occasion de faire valoir les vertus de Vidéo en Poche sur ces questions en participant à une expérimentation à l'échelle européenne de sortie de films en simultané en salles et en vidéo. Le premier film proposé par l'ARP est *Viramundo*, un documentaire sur Gilberto Gil et son travail de par le monde pour le partage, l'échange culturel et la réconciliation. Il y est notamment question de la signification du terme africain Ubuntu (que vous connaissez bien), le film correspondait très bien avec ce que l'on essaye de faire.

Il se trouve donc qu'on propose *Viramundo* jusqu'au 7 mai (le film sortant le 8 en salles), en avant première en Vidéo en Poche, aux côtés des géants Orange et iTunes ! (on propose le film en HD, sans DRM, moins cher que la concurrence sans pour autant sacrifier la remontée de recettes pour le distributeur) pas mal non ?

Par contre, en raison de cette « attaque » à la chronologie des médias, les exploitants n'ont pas programmé le film qui ne sort à ma connaissance principalement qu'au Cinéma des Cinéastes et dans le réseau Utopia, ce qui met en difficulté le distributeur du film qui a pris ce risque.

**Et la sortie de ce film marque également l'arrivée de Paris dans le circuit Vidéo en Poche au Cinéma des Cinéastes.**

L'ARP étant en charge du Cinéma des Cinéastes, ce fut également une opportunité pour avoir dans le réseau une première salle parisienne (c'est important en France d'être à Paris), et qui plus est une salle à l'image forte dans la profession en termes de diversité culturelle.

**Et pour conclure, je crois que tu as un appel à faire...**

Oui c'est un appel à contribution pour nous aider à développer le réseau. Si vous connaissez une salle près de chez vous que vous aimez bien, causez-leur à l'occasion de Vidéo en Poche. Ce sera mille fois plus efficace de voir que ça intéresse leurs spectateurs, plutôt que tous les coups de fil qu'on pourra passer. Merci !



---

## Le plus vieux torrent de The Pirate Bay est une copie (illégal) de « Revolution OS »

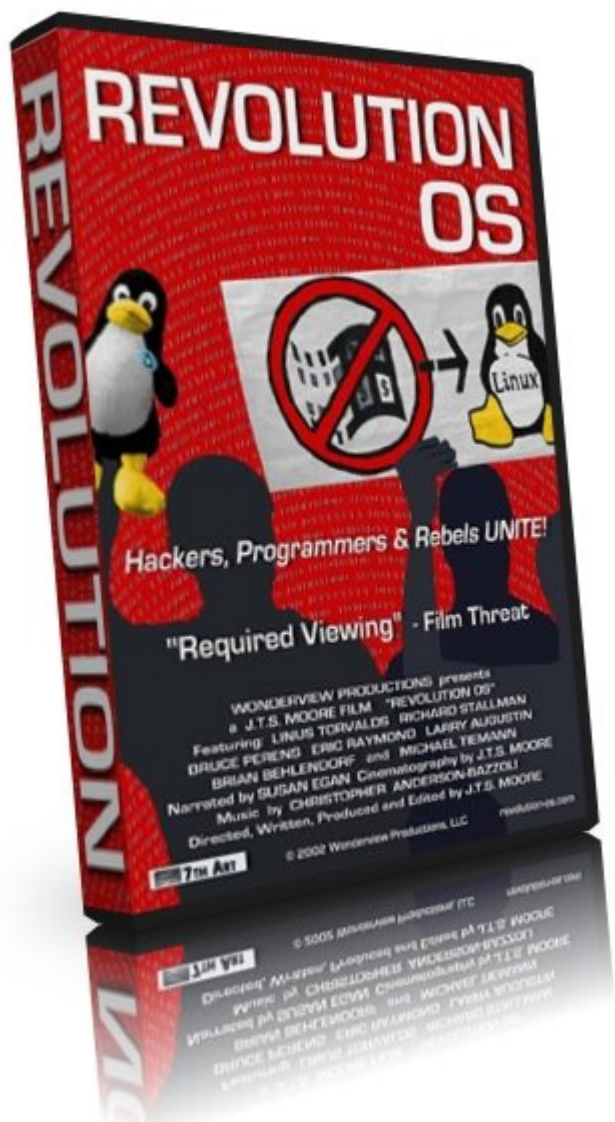
Réalisé en 2001 par J.T.S. Moore, le documentaire « **Revolution OS** » retrace l'histoire des mouvements GNU, Linux, Open Source et des logiciels libres. Plusieurs personnalités de l'informatique sont interviewées, comme Richard Stallman, Linus Torvalds, Eric S. Raymond ou encore Bruce Perens.

Il n'est pas anodin de remarquer que c'est le plus vieux torrent encore activement partagé sur The Pirate Bay, avec la paradoxale ironie du partage illégal d'un film traitant d'un tel sujet !

*PS : Nous avons choisi de faire comme si le lecteur était familier de Bittorrent et*

que les termes seeder, celui qui met à disposition le fichier, ou leecher n'avaient pas de secret pour lui (sinon c'est clic Wikipédia).

PS2 : Le film est également disponible dans son intégralité (anglais sous-titré anglais) en streaming sur YouTube (et toujours illégalement bien entendu).



## Le torrent le plus vieux de The Pirate Bay est « Revolution OS »

**The Pirate Bay's Oldest Torrent is "Revolution OS"**

*Ernesto - 17 mars 2013 - TorrentFreak.com*

*(Traduction : igor-d, Martin, Sakrecoer, Alpha, fcharton + anonymes)*

Après presque 9 ans de distribution, le plus vieux torrent de The Pirate Bay disponible, est encore bien actif. Curieusement, ce torrent n'est ni un classique

d'Hollywood ni un album de musique indémodable. La première place est attribuée à un exemplaire piraté de « Revolution OS », un documentaire qui traite de l'histoire de Linux, GNU et le mouvement du logiciel libre.

The Pirate Bay fêtera son dixième anniversaire un peu plus tard cette année. Une belle réussite, quand on sait que le site a fait l'objet de procès durant une bonne moitié de son existence.

Loin de tout ça, nous avons souhaité découvrir le plus vieux torrent ayant survécu à tous ces problèmes.

Après quelques recherches, nous avons trouvé que cette distinction revient à une copie pirate du documentaire « Revolution OS ». Le torrent en question fût mis en ligne le 31 Mars 2004.

A l'époque il n'y avait que quelques centaines de fichiers torrents stockés sur The Pirate Bay, comparé aux plus de 2 millions d'aujourd'hui. Année après année uniquement 15 personnes ont laissé un commentaire sur la page du torrent et il y a 27 *seeders* à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Il y a une certaine ironie dans le fait qu'une copie « piratée » d'un film à propos de Linux, GNU et le mouvement des logiciels libres soit le torrent le plus ancien à être encore seedé (c'est-à-dire disponible et partagé). Richard Stallman, une des figures clefs du documentaire, serait fier et heureux de l'apprendre ☐

J.T.S. Moore, le réalisateur de « Revolution OS » a des sentiments contradictoires au sujet de cette *réussite* quand on l'interroge :

« Il y a clairement un problème de copyright, mais d'une certaine manière ça fait plaisir de savoir que « Revolution OS » intéresse certaines personnes douze ans plus tard » a-t-il confié à TorrentFreak.

**Revolution OS**

|        |                                   |           |                         |
|--------|-----------------------------------|-----------|-------------------------|
| Type:  | <a href="#">Video &gt; Movies</a> | Uploaded: | 2004-03-31 19:03:58 GMT |
| Files: | 1                                 | By:       | <a href="#">clk</a>     |
| Size:  | 701.37 MiB (735442944 Bytes)      | Seeders:  | 27                      |
|        |                                   | Leechers: | 4                       |
|        |                                   | Comments: | 15                      |

Info Hash:  
F502F11DF1C29B5CA8E5C2FA50ABCBF59B1D274F

[Download](#) Enjoy Movies, TV Shows, Music and Games on your browser!

[GET THIS TORRENT](#) [ANONYMOUS DOWNLOAD](#)  
(Problems with magnets links are fixed by upgrading your [torrent client!](#))

Revolution OS tells the inside story of the hackers and computer programmers who rebelled against Microsoft and the idea of proprietary software to create GNU, Linux & The Open Source Movement. Shot on location in Silicon Valley on 35mm film and in widescreen, Revolution OS captures an offbeat group of characters who are three-parts libertarian, two-parts communist, and one part-bad garage band.

Mais « Revolution OS » est-il le plus ancien torrent encore en vie tout site confondu ?

Non, cet honneur là revient à une autre production peu connue. Le fichier torrent qui existe depuis le plus longtemps à notre connaissance est The Matrix ASCII.

Nous l'avons déjà couronné plus vieux torrent en 2005, et à ce jour il est toujours actif avec quelques téléchargeurs et seeders. Le fichier torrent en question a été créé en décembre 2003 alors que The Pirate Bay n'était âgé que de quelques mois et que Facebook et YouTube n'existaient pas encore. Jusqu'à maintenant, ce fichier a survécu une durée ahurissante de 3 333 jours.

En parlant de records, on peut aussi signaler le plus gros et le plus petit torrent de The Pirate Bay. Le plus gros torrent actif est une archive du dernier Geocities.com, fermé par Yahoo en 2010. Le torrent de 641 Go est actuellement en train de lutter pour sa survie avec un seul *seeder*.

Le plus petit torrent, à peine plus de 3 Ko, renvoie vers un *crack* d'Adobe Photoshop. Dans ce cas, le fichier du torrent prend plus d'espace disque à lui tout seul que le fichier qu'il permet de télécharger. Avec plus de 1000 *seeders*, ce fichier devrait rester encore disponible pour un petit moment ☐

L'an prochain, le torrent de « Revolution OS » devrait fêter ses 10 ans, et nul doute qu'il sera encore là pour souffler ses bougies.

# Geektionnerd : Le piratage promotion de Game of Thrones

## DAVID PETRARCA

Réalisateur d'épisodes de Games of Thrones et True Blood ayant déclaré que le piratage servait à la promotion.

Mince alors ! Ça voudrait dire que moi, Supergrapule, j'aide en fait les gens que je pirate ?!



Ça va pas du tout, ça ! Je suis méchant, je suis vilain !

Mes certitudes s'écroulent... Tout ne serait donc pas tout blanc ou tout noir ?!

Une occasion comme une autre de rappeler le fort lien de corrélation entre les meilleures ventes et les meilleurs partages non-marchands. . .

Brace yourselves...



...the Lescure mission is coming.

01/03/13  
gee



Sources :

- Le piratage sert la promotion, selon l'un des réalisateurs de Game of Thrones (Numerama)
- Imminent Ned / Brace Yourselves, X is Coming (Know Your Meme)

*Crédit : Simon Gee Giraudot (Creative Commons By-Sa)*

---

# **Pas de bol : quand les Américains nous copient c'est pour notre Hadopi !**

Riposte graduée, sécurisation de son réseau, oubli systématique du copyleft, répression qui s'accompagne d'une prévention propagande... les Américains sont sur le point de lancer leur propre Hadopi, qui porte le nom *chantant* de **Copyright Alert System**.

Pourtant on ne peut pas dire que ce soit un franc succès chez nous, n'est-ce pas Monsieur Lescure ?

Ici comme ailleurs, de grands mais vains efforts pour transformer la « génération du partage » en une « génération pirate » !



## **La propagande du copyright s'offre un nouvel acteur : votre fournisseur d'accès à Internet (FAI)**

### **The Copyright Propaganda Machine Gets a New Agent: Your ISP**

*Corynne McSherry - 25 février - EFF.org*

*(Traduction : Moosh, goofy, Alpha, LGT + anonymes)*

Voilà un moment qu'on le redoutait, la machine de surveillance du copyright connue sous le nom de Copyright Alert System (CAS) est finalement en marche. Le CAS est un accord entre les plus grands fournisseurs de contenus et les principaux fournisseurs d'accès (FAI) qui vise à surveiller les réseaux de peer-to-peer pour détecter la violation de copyright et sanctionner les abonnés supposés coupables par des rappels à l'ordre « éducatifs » voire une réduction importante de la vitesse de connexion.

Pour preuve de ce lancement, le centre d'information sur le copyright (Center for Copyright Information ou CCI), qui administre le programme, a refondu son site web. Ce site est censé contribuer à la sensibilisation des internautes sur le système et le copyright. Malheureusement, le site est rempli de signes qui indiquent que cette campagne va dériver.

Par exemple, concernant le processus de ciblage des utilisateurs, le site explique :

*Avant d'envoyer une nouvelle alerte, un processus rigoureux permet de s'assurer que le contenu concerné est bel et bien protégé par un copyright et que la notification est envoyée au bon abonné.*

Le simple fait que le contenu soit soumis à copyright ne signifie pas que son partage soit illégal. Il serait préférable d'avoir un processus rigoureux afin de s'assurer que l'utilisation identifiée constitue bien une violation. Il serait encore mieux d'avoir un processus qui soit approuvé par une entité parfaitement indépendante, suivi d'un examen public du résultat global.

Et puis il y a ces quelques pépites :

*La CCI encourage tous les utilisateurs à sécuriser leurs réseaux privés, mais c'est encore plus important pour ceux qui ont reçu un avertissement à la violation de copyright (Copyright Alert).*

En d'autres termes, si vous recevez un avertissement vous feriez mieux de verrouiller votre réseau, et vite. Comme nous (*NdT : l'Electronic Frontier Foundation*) l'avions expliqué, il semble que cela ait pour objectif de saper le mouvement pour un Wi-Fi ouvert, même si l'accès libre sans fil est largement reconnu comme bénéfique au public.

*La responsabilité incombe aux abonnés de s'assurer que leur accès Internet n'est pas utilisé pour violer le copyright.*

Pas tant que ça, au moins, pas d'après les lois pour le copyright, pas tant que des conditions supplémentaires ne sont pas remplies. Nous n'avons pas souhaité faire partie de la brigade de surveillance du copyright, mais si votre FAI a signé l'accord (AT&T, Cablevision, Comcast, Time Warner, and Verizon), vous avez souscrit à cette surveillance.

Et puis on retrouve les abus classiques et orientés de leur approche du copyright :

*Quand vous créez un poème, une histoire ou une chanson, elle vous appartient, et personne d'autre ne peut s'en servir sans votre permission.*

Encore raté : grâce au principe de l'usage raisonnable (fair use) d'autres

personnes peuvent utiliser les œuvres que vous créez de différentes façons. C'est grâce à cela que nous sommes assurés du bon usage du copyright, permettant ainsi la créativité et l'innovation plutôt qu'une entrave.

Tout aussi inquiétant : le site du CIC renvoie les utilisateurs vers la Copyright Alliance pour en apprendre plus sur l'histoire du copyright. La Copyright Alliance est loin d'être une « ressource » neutre - il s'agissait de l'un des principaux acteurs du combat pour faire voter SOPA et elle reste un fervent défenseur du copyright tout-puissant.

En conclusion, le CIC entrera probablement en partenariat avec iKeepSafe pour développer un cursus sur le copyright au sein des universités publiques de Californie. Qui pourrait s'appeler « Sois un créateur : la valeur ajoutée du copyright ». Basé sur ce que l'on voit venir depuis longtemps, ce cursus devrait pouvoir aider les plus jeunes à comprendre les enjeux du copyright. Par ailleurs, cela apprendra aux plus jeunes comment les droits sur la création peuvent être acquis et les étapes de vérification avant l'utilisation de la création de l'œuvre.

Loin de nous l'idée de faire notre propre publicité, mais l'EFF a développé un cours visant à expliquer ce que la loi sur le copyright permet et interdit, et qui, nous l'espérons, encourage les étudiants à réfléchir de manière critique sur la créativité, l'innovation et la culture. De plus, il est sous licence CC (Creative Commons), ainsi, le CIC ne devrait pas hésiter à s'en servir, ça lui économisera du temps et de l'argent.

Dans le même temps, nous sommes déçus, pour ne pas dire désagréablement surpris, de l'approche du CIC en matière de surveillance et d'éducation. Suivez-nous pour plus d'informations à venir sur le CAS et ce que vous pouvez faire pour vous y opposer.

*Crédit photo : Martin Fisch (Creative Commons By-Sa)*

---

# Geektionerd : 140 euros

## 140 EUROS

Amende automatique pour « négligence caractérisée\* » proposée pour remplacer la riposte graduée d'Hadopi.



\* On recherche toujours les spéc' du logiciel de sécurisation. Si vous les apercevez quelque part, merci de contacter les autorités (in)compétentes.

Une mesure qui, si elle se concrétisait, irait tout à fait dans le sens du programme « repenser Hadopi » en « revenant sur l'aspect répressif ».



- Source : Hadopi : vers une amende systématique de 140 euros ? (Numerama)

Crédit : Simon Gee Giraudot (Creative Commons By-Sa)

---

# Maraval, Depardieu et les licences libres, par Jérémie Nestel

Que les gros salaires lèvent le doigt, surtout en temps de crise... Mais ce qu'il y a peut-être de plus intéressant dans l'affaire Depardieu, ce qu'elle a rebondi sur une mise en accusation globale du financement du cinéma français, grâce à une tribune mordante de Vincent Maraval dans Le Monde.

On notera au passage que c'est un producteur qui a mis les pieds dans le plat et non un journaliste, ce qui en dit long sur l'inféodation d'une profession qui préfère se voiler la face en se cantonnant à voir des films (gratos) en pondant leur anecdotique et souvent insignifiant « J'aime / J'aime pas ».

« Le système est sclérosé », surenchérit ici Jérémie Nestel, du collectif Libre Accès, en insistant sur une revendication dont le persistant refus devient de plus en plus difficile à justifier : ce qui est financé sur fonds publics doit être placé tôt ou tard sous licence libre. Tard ce serait ici pas plus d'une dizaine d'années en n'attendant surtout pas la trop lointaine échéance du domaine public, 70 ans après les morts de tous les protagonistes d'un film !

Musique, littérature, cinéma... Internet révèle chaque jour davantage une culture soumise à l'industrie culturelle qui ne profite qu'à une minorité, qui criminalise le partage et qui ne peut ou veut s'adapter à son époque.



## **Pour un cinéma promouvant le droit au partage**

### **URL d'origine du document**

*Jérémy Nestel - 6 janvier 2013 - Libre Accès*

*Licence Art Libre*

Notre mémoire collective contribue à forger une morale commune fait de références similaires.

Cette mémoire collective repose essentiellement sur « des œuvres de l'esprit ».

L'incapacité des politiques à préserver les biens communs dont ceux issus des œuvres de l'esprit annonce la fin du contrat social de notre société.

Pourquoi aliéner notre liberté à une société privilégiant des intérêts particuliers à l'intérêt général ?

Les débats autour d'Hadopi, du droit d'auteur et des nouvelles taxes demandées

au public pour financer des rentes à vie aux stars des médias et aux multinationales du divertissement trouvent un écho à deux articles du monde commentant l'exil fiscal de Depardieu.

Tout d'abord ce premier article du Monde « Depardieu, enfant perdu de la patrie » faisant le parallèle entre la volonté de Depardieu de renoncer à sa nationalité et une thèse de Pierre Maillot sur l'identification des Français aux acteurs.

L'article suggère que « le Français qui se reconnaît dans Depardieu se reconnaît perdu ». En choisissant l'exil et « sa déchéance nationale » Depardieu devient le symbole d'une France dont le lien social est brisé.

Le deuxième article du Monde « Les artistes français sont trop payés », coup de gueule du producteur Vincent Maraval, qui relativise l'exil de Depardieu au regard des salaires indécents des acteurs du cinéma Français.

On y apprend que le salaire des acteurs n'est pas lié à la recette commerciale de leur film mais à leur capacité à obtenir les fonds cumulés du CNC, des taxes, des avantages fiscaux et de la télévision publique.

« Est-il normal qu'un Daniel Auteuil, dont les quatre derniers films représentent des échecs financiers de taille, continue à toucher des cachets de 1,5 million d'euros sur des films coproduits par France Télévision ? »

Cet article nous apprend qu'aucune des grandes productions françaises ne doit sa viabilité économique à son exploitation commerciale mais uniquement au financement public direct ou indirect.

Ces fonds publics ne servent pas à faire émerger une esthétique cinématographique française mais à maintenir une société d'acteurs et de producteurs percevant des millions.

Système complètement sclérosé où les réseaux de distribution des salles de cinéma et des chaînes de télévision sont saturés par des grosses productions françaises ou américaines et incapables de s'adapter à la démocratisation des outils numériques de production cinématographique et à la multiplicité des réalisateurs !

L'article de Maraval aura donné lieu à des réactions en chaîne du milieu du



cinéma, Libération annonçant même une série de conférences dédiées.

On y apprendra pèle mèle :

Thomas Langmann : « Le système d'avance sur recette du CNC, symbole de l'exception culturelle française, est devenu un comité de copinage. Formé de trois collègues, les choix de l'avance sur recettes restent entièrement à la discrétion de ces commissions. ».

Olivier Bomsel : « Les chaînes françaises n'achètent donc que des créneaux de diffusion : leur seul actif est la valorisation instantanée par la diffusion ».

C'est peut-être là le plus grand scandale, au final. Qu'importe que des acteurs perçoivent des millions comme Daniel Auteuil grâce à des fonds publics, mais pourquoi priver les Français de leur droit au partage sur des productions qu'ils ont contribué à financer ?

Si Canal plus avec Studio Canal détient un catalogue grâce aux films qu'ils ont produits, pourquoi interdire ce droit aux chaînes publiques, chaînes publiques qui appartiennent aux Français ?

La société française est prise en otage d'une économie cinématographique et musicale défaillante ne pouvant se maintenir qu'en exigeant toujours plus de taxes, et en privant les français de leur droit au partage. Dans ce contexte surprenante intervention de la ministre de la Culture Aurélie Filippetti, à la tribune de Maraval, pour affirmer que le mode de financement du cinéma est « un un système vertueux ». Pour pérenniser un système défaillant on ne parlera pas d'une nouvelle économie bâtie sur le partage mais de régulation.

En toile de fond, de l'affaire Depardieu, on retiendra sa capacité à mobiliser sur une affaire somme toute personnelle, deux présidents de la République : Incroyable pouvoir d'influence des acteurs du cinéma sur le politique !

Ce n'est donc pas demain qu'un Ministre de la Culture affirmera que tout film produit à l'aide de financement public (CNC, de France Télévision, aides régionales, Européenne etc.) puisse être diffusé sous une licence libre favorisant le partage. L'appropriation « des catalogues de films » par les multinationales du divertissement vole à notre humanité des pans entiers de notre culture commune. Il n'est donc pas injuste de penser qu'au bout de dix ans d'exploitation un film

puisse être diffusé sous une licence libre compte tenu que ceux qui l'ont réalisé ont déjà été rémunérés.

Le partage, l'échange de films qui ont marqué notre vie est un acte social à l'heure du numérique aussi banal que de chanter en famille des chansons en fin de dîner.

*Crédit photo : Vincent Roche (Creative Commons By-Sa)*